

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiennent la séance à huis clos. Cette séance est filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 9 octobre 2020. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le treizième jour d'octobre deux mille vingt, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 55 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11174-10-2020 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance du 13 octobre 2020 en retirant le point suivant :

- 5.3 Acceptation, subvention *Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11175-10-2020 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 a été courriellé à chacun des maires le 9 octobre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11176-10-2020 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 septembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 septembre 2020:

Paievements : 15 863,33 \$
Factures : 44 839,11 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JOËL CÔTÉ, maire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement remplaçant la Politique de gestion contractuelle, adoptée par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, par résolution le 16 décembre 2010. Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

Chapitre I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

SECTION I : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Objet du règlement
2. Champ d'application

SECTION II : DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

3. Interprétation du texte
4. Autres instances ou organismes
5. Règles particulières d'interprétation
6. Terminologie

CHAPITRE II : RÈGLES DE PASSATION DES CONTRATS ET ROTATION

7. Généralités
8. Contrats pouvant être conclus de gré à gré
9. Rotation – Principes
10. Rotation – Mesures

CHAPITRE III : MESURES

SECTION I : CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

11. Généralités
12. Mesures
13. Document d'information

SECTION II : TRUQUAGE DES OFFRES

14. Sanction si collusion
15. Déclaration

SECTION III : LOBBYISME

16. Devoir d'information des élus et employés
17. Formation
18. Déclaration

SECTION IV : INTIMIDATION, TRAFIC D'INFLUENCE OU CORRUPTION

19. Dénonciation
20. Déclaration

SECTION V : CONFLITS D'INTÉRÊTS

21. Dénonciation
22. Déclaration
23. Intérêt pécuniaire minime

SECTION VI : IMPARTIALITÉ ET OBJECTIVITÉ DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

24. Responsable de l'appel d'offres
25. Questions des soumissionnaires
26. Dénonciation

SECTION VII : MODIFICATION D'UN CONTRAT

27. Modification d'un contrat
28. Réunions de chantier

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINALES

29. Application du règlement
30. Remplacement de la Politique de gestion contractuelle
31. Entrée en vigueur et publication

Un projet de règlement a été soumis à chacun des maires.

Joël Côté
Maire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

AVIS DE MOTION

Je soussigné, RÉJEAN NORMAND, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement remplaçant les règlements précédents déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux. Ce règlement portera notamment sur les éléments suivants :

1. Préambule
2. Remplace les règlements précédents
3. Titre du règlement
4. But du règlement
5. Avis publics assujettis
6. Modalités de publication
7. Entrée en vigueur

Un projet de règlement a été soumis à chacun des maires.

Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude

RÉSOLUTION NUMÉRO 11177-10-2020 TNO

Identification des priorités en 2021 de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des TNO, à la Sûreté du Québec

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, identifie ses priorités pour l'année 2021 à la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Haute-Gaspésie, lesquelles sont :

Priorité 1 : Exercer une surveillance accrue au niveau de la vitesse (autobus scolaires, automobilistes et opérations radars)

Priorité 2 : Exercer une surveillance accrue au niveau du transport lourd

Priorité 3 : Accentuer les interventions au niveau de la drogue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 20 h 00.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

